



AMTЛИCHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2021 • Zweite Sitzung • 01.06.21 • 08h00 • 19.3596
Conseil national • Session d'été 2021 • Deuxième séance • 01.06.21 • 08h00 • 19.3596



19.3596

Motion Nicolet Jacques.

**Landwirtschaftliche Produkte,
insbesondere sensible Produkte,
aus Freihandelsabkommen
mit den USA ausschliessen**

Motion Nicolet Jacques.

**Exclure les produits agricoles,
plus particulièrement
les produits sensibles,
des accords commerciaux
avec les Etats-Unis**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 01.06.21

Nicolet Jacques (V, VD): Déposée en 2019, cette motion vise à exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits les plus sensibles, des accords commerciaux avec les Etats-Unis.

Vous le savez, la Suisse bénéficie d'une agriculture familiale de proximité, adaptée à son environnement, dépendante du sol et respectueuse des animaux. L'emploi d'hormones comme stimulants de la croissance et du développement de la musculature pour l'élevage de bétail est interdit en Suisse. De nombreux engagements sont pris par le monde agricole afin d'assurer une qualité et une traçabilité accrue des denrées alimentaires permettant notamment aux consommateurs de s'approvisionner en toute confiance.

Il n'y a dès lors pas de raison d'offrir sans réserve, au travers d'accords commerciaux, des denrées alimentaires industrielles ne répondant pas, ou que partiellement, à nos normes de production, de détention des animaux ou d'exigences sanitaires, comme la désinfection des carcasses au chlore.

Sachant que les Etats-Unis autorisent à grande échelle l'utilisation d'OGM, d'hormones de croissance et les stimulateurs de croissance antimicrobiens, il me paraît impensable de leur accorder de telles conditions; par ailleurs les Etats-Unis ne sont pas disposés à reconnaître nos indications géographiques protégées (AOP et IGP).

Je demande donc au Conseil fédéral d'exclure les produits agricoles des accords avec les Etats-Unis, et vous rappelle que tant l'Union suisse des paysans que les consommateurs s'accordent à soutenir cette motion.

En janvier 2021, Jacques Pitteloud, ambassadeur de Suisse à Washington, évoquait le fait qu'il sera difficile pour la Suisse

AB 2021 N 927 / BO 2021 N 927

de poursuivre ses efforts avec la nouvelle administration; la tâche sera relativement complexe du fait que l'accord à conclure ces prochaines années risque de se heurter à la question agricole qui reste le principal obstacle, les Américains ayant une agriculture beaucoup plus ouverte sur une libéralisation et sur la compétitivité. Concernant nos relations commerciales avec les Etats-Unis, quelques chiffres peuvent s'avérer utiles. Les exportations de la Suisse vers les Etats-Unis se sont montées à 47 milliards de francs en moyenne ces quatre dernières années – et ce chiffre a passé à 68 milliards de francs en 2020. Les denrées alimentaires représentent 0,5 pour cent de ces exportations, soit 250 millions de francs. Parallèlement les importations depuis les Etats-Unis se montent à 20 milliards de francs, dont un milliard est à mettre au compte des produits agroalimentaires. Il est important de rappeler qu'une majorité du commerce se fait dans les deux sens, mais qu'il est en l'occurrence nécessaire d'adopter cette motion, sachant, comme je l'évoquais tout à l'heure, qu'un certain nombre de critères ne sont pas respectés – et ne seront pas respectés – par les Etats-Unis.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2021 • Zweite Sitzung • 01.06.21 • 08h00 • 19.3596
Conseil national • Session d'été 2021 • Deuxième séance • 01.06.21 • 08h00 • 19.3596



Je vous remercie de soutenir cette motion.

Parmelin Guy, président de la Confédération: Les discussions avec les Etats-Unis en vue d'un possible accord de libre-échange sont toujours dans une phase exploratoire. Elles servent à évaluer quelles seraient les attentes et les possibilités de part et d'autre. Les produits agricoles constituent l'un des principaux intérêts à l'exportation des Etats-Unis et, dans le cadre d'une négociation, il ne serait absolument pas réaliste de les exclure. Une exclusion des produits agricoles poserait par ailleurs un problème de conformité aux exigences de l'OMC. Il conviendrait de clarifier dans quelle mesure des solutions pour des produits sensibles pourraient être envisageables, afin que le degré de libéralisation soit acceptable pour nos deux pays et que la politique agricole suisse soit respectée.

Il est fondamental de rappeler que la Suisse n'abaisse pas ses prescriptions sanitaires et phytosanitaires dans le cadre d'une négociation de libre-échange. Les exigences suisses pour la mise sur le marché de produits importés resteraient valables et il n'y aurait pas de conséquences sur la santé des consommateurs. L'accord de libre-échange peut prévoir des procédures pour faciliter les contrôles sanitaires entre les parties.

En l'état, les discussions exploratoires en sont encore à un stade liminaire. Elles ne se sont en fait pas poursuivies depuis l'arrivée de la pandémie. Suite à l'élection du président Biden, nous devons sonder à nouveau la position de la nouvelle administration vis-à-vis d'un possible accord commercial. De la même manière que nous le faisons avec tous nos partenaires – y compris s'agissant du domaine de l'agriculture –, nous ferions valoir nos intérêts et les préoccupations du peuple suisse face à ces thèmes. Dans ce cadre, je vous prie de rejeter cette motion.

Je tiens tout de même à préciser encore deux choses. Premièrement, je l'ai dit, les prescriptions sanitaires et phytosanitaires applicables en Suisse ne sont pas abaissées lorsqu'un accord de libre-échange est conclu. Les exigences suisses pour la mise sur le marché de produits importés restent donc valables. Que cela soit dit une fois pour toutes. Deuxièmement, concernant les hormones de croissance évoquées dans le cadre de la motion Nicolet 19.3596, la Suisse autorise aujourd'hui déjà l'importation de viande de boeuf produite avec ces stimulateurs de performances hormonaux, à la condition d'une part que la viande ne présente pas de résidu de ces substances, d'autre part qu'elle soit déclarée comme telle.

Avec ceci, vous avez ce qu'il faut pour rejeter cette motion.

Nicolet Jacques (V, VD): Monsieur le conseiller fédéral, vous avez dit qu'aucune norme suisse ne serait transgessée par ces accords. Je vous pose une question cohérente, j'imagine: depuis trente ans, la détention de poules en batterie est interdite en Suisse. Pourtant, nous importons à outrance des oeufs pondus par des poules élevées en batterie. Estimez-vous que cette application est cohérente?

Parmelin Guy, président de la Confédération: Monsieur Nicolet, cela n'a rien à voir avec la question des hormones de croissance que vous avez évoquée. Actuellement, sur le plan international, vous ne pouvez pas imposer les normes que vous souhaitez appliquer chez vous à d'autres pays, si vous allez à l'encontre de ce qui est prévu par les normes de l'Organisation mondiale du commerce. Vous pouvez faire beaucoup de choses, mais il y a des choses que vous ne pouvez pas faire; ce sont les règles. On peut les regretter ou les déplorer, mais elles existent et on doit les respecter.

Präsidentin (Kälin Irène, erste Vizepräsidentin): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.3596/22959)

Für Annahme der Motion ... 80 Stimmen

Dagegen ... 91 Stimmen

(21 Enthaltungen)